

Avis adopté à la séance plénière du 13 octobre 2020

L'hôpital au service du droit à la santé

Déclaration du groupe Coopération

Voilà bien longtemps que la situation de l'hôpital interroge et inquiète.

Le nombre significatif de signatures recueillies par les différentes pétitions qui se sont saisies du sujet en atteste et est à l'origine de l'avis.

Évidemment, la crise de la COVID-19 ne fait que renforcer l'acuité de la problématique de l'inadéquation croissante de l'organisation et des moyens des hôpitaux au regard des besoins et des attentes des citoyens et des patients.

Cet avis s'appuie sur une plateforme de consultation citoyenne qui vient enrichir la vision déjà large de la société civile organisée du CESE : avec plus de 70 000 participants, 4 000 propositions et 520 000 votes, c'est une base très riche. Les citations qui émaillent ce texte sont, à ce sujet, très éclairantes.

Il intervient également après un « Ségur de la santé » qui a tenté de répondre aux besoins les plus criants révélés par la phase aigüe de crise vécue ce printemps et dont on pourrait penser qu'il a déjà apporté quelques réponses.

La section des affaires sociales et de la santé a construit, sous la houlette de trois co-rapporteurs de grande qualité, en cohérence avec les lignes directrices qu'elle reprend avec détermination, dans ses différents avis, un document qui sait à la fois prendre du recul face à une situation de crise, réaffirmer des principes forts et faire des propositions concrètes.

Ces principes sont clairement exprimés et parfaitement lisibles dans l'articulation du texte.

Premièrement, il faut rétablir un fonctionnement adapté aux besoins. Ce rétablissement passe par des moyens :

- Moyens en personnels d'abord (rémunérés correctement, et travaillant dans un esprit de coopération) ;
- Moyens matériels ensuite (investissements à la hauteur des enjeux et des besoins) ;
- Moyens opérationnels enfin (une gouvernance intégrant mieux les soignants mais aussi les patients).

Et c'est là un aspect primordial : soignants et patients doivent être au cœur du système.

En second lieu, il faut répondre aux besoins des territoires par des organisations dont la performance sortirait renforcée par une coordination associant tous les acteurs dans une démarche intégrant mieux leurs avis.

Le groupe de la coopération se félicite de la mise en avant d'un centre de santé coopératif qui illustre bien ces aspects. L'innovation passe aussi par les solutions apportées par les acteurs.

Enfin, il faut mieux organiser les parcours de soin dans toutes leurs dimensions, qu'elles soient territoriales, pluri disciplinaires, à domicile ou par un accompagnement social.

En effet, comment se soigner correctement quand les conditions ne sont pas remplies pour satisfaire autre chose que des soins d'urgence ?

Il est difficile de ne pas reprendre à son compte les différentes préconisations de cet avis tant elles sont limpides, évidentes et facilement applicables.

Nous les avons donc toutes reprises et si certaines demandent des moyens, ce qui peut constituer un obstacle, c'est avant tout une volonté politique et un changement d'approche qui seront nécessaires.

Le groupe de la coopération a voté l'avis et félicité les rapporteurs pour cet excellent travail.